



Ville de la Trinité

Ville de La Trinité

Révision du Plan Local d'Urbanisme

3. Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Projet de PLU arrêté par délibération du Conseil Municipal du 19 décembre 2019

PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal du 21 janvier 2021



Sommaire

- **Rappel des objectifs de la délibération ayant prescrit la mise en révision du PLU**
- **Les thématiques du PADD :**
 - L'aménagement urbain et le développement du territoire, la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, la préservation ou la remise en bon état des continuités écologiques
 - L'habitat – le logement
 - Le développement économique
 - L'équipement commercial
 - Le patrimoine
 - Les équipements
 - Les transports et les déplacements
 - Le développement des communications numériques et les loisirs
 - L'attractivité touristique
- **Cartographie de synthèse**

Rappel des objectifs de la délibération ayant prescrit la mise en révision du PLU :

- **Mettre en œuvre les objectifs du développement durable de La Trinité** conformément aux dispositions de la loi ENE du 12 juillet 2010, dite loi Grenelle II et de la loi du 24 mars 2014 dite loi ALUR
- **Adapter le document communal au regard du PPRN révisé par arrêté préfectoral du 30 décembre 2013**
- **Intégrer la dynamique de développement du territoire souhaitée par la ville** et qui a été exprimée aux instances supra-communales notamment dans le cadre de la révision du SAR en cours d'une part et de la révision du SCoT également en cours
- **Sauvegarder les éléments forts du paysage communal afin de préserver son authenticité**
- **Intégrer des projets d'équipements nouveaux ou permettre la réimplantation d'équipements déjà présents sur le territoire** (nouveau cimetière, centre de secours, chambre funéraire, résidence seniors...)
- **Réécrire les règles de construction afin d'optimiser le développement de l'urbanisation à l'intérieur des zones urbaines (U)**

Depuis les lois Grenelle, le PADD doit aborder les thématiques suivantes :



L'aménagement urbain et le développement du territoire, la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, la préservation ou la remise en bon état des continuités écologiques



Le patrimoine



Les équipements



L'habitat – le logement



Les transports et les déplacements



Le développement économique, l'équipement commercial



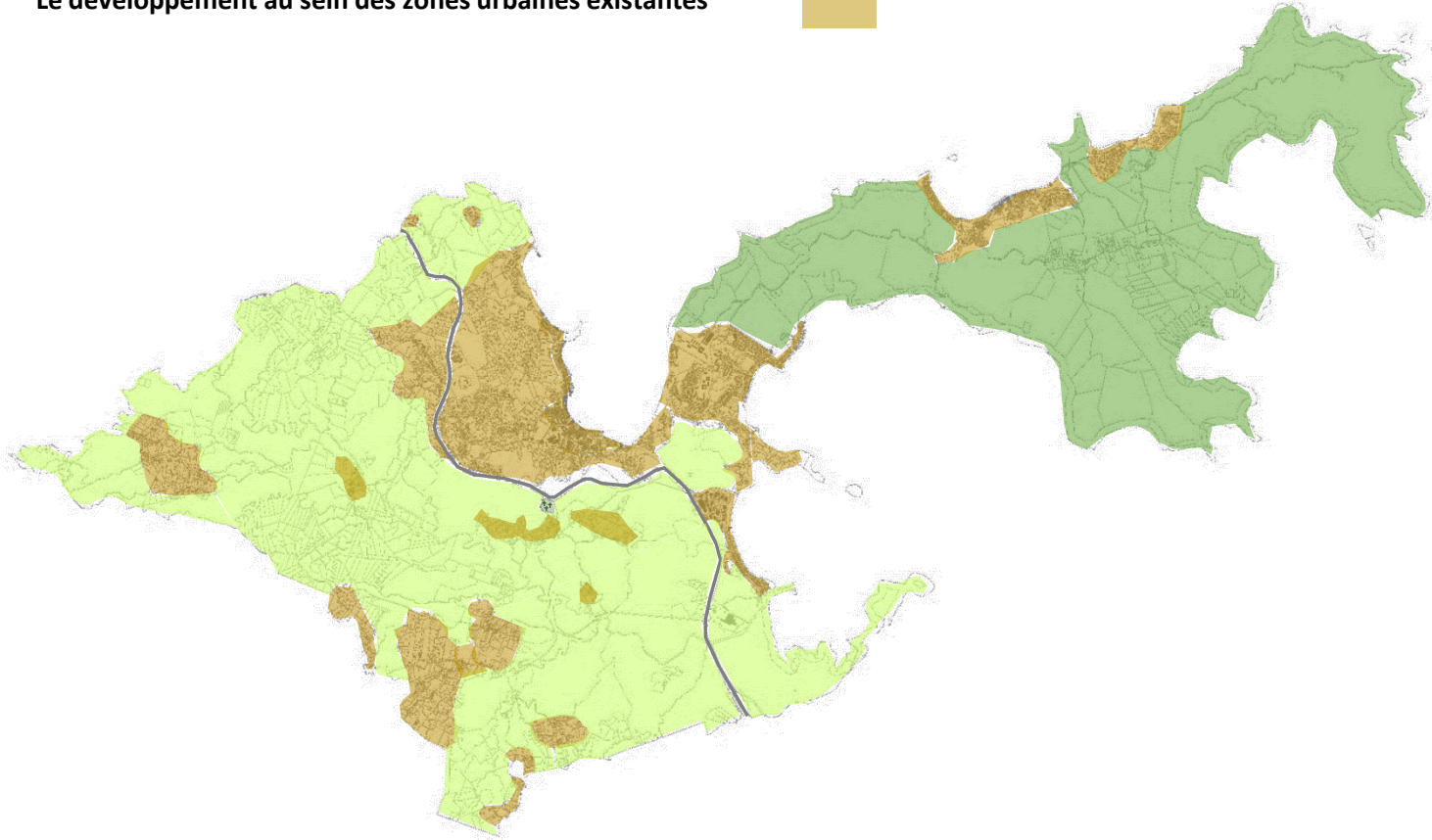
Le développement des communications numériques et les loisirs



L'aménagement urbain et le développement du territoire, La protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, la préservation ou la remise en bon état des continuités écologiques

Le projet de territoire s'organise autour de deux principes fondateurs :

- La préservation des espaces agricoles, naturels (notamment la Presqu'île de la Caravelle) et littoraux
- Le développement au sein des zones urbaines existantes





La préservation des espaces agricoles, naturels (notamment la Presqu'île de la Caravelle) et littoraux :

- Protéger les terres agricoles afin d'assurer le maintien de l'activité agricole, mais aussi afin de préserver les paysages liés à la diversité des cultures et à la présence de l'élevage
- Assurer le maintien des zones agricoles AOC pour la grande culture et permettre le développement de cultures vivrières
- Sauvegarder les éléments forts du paysage communal afin de préserver son authenticité
- Mettre en place une politique environnementale maîtrisée pour préserver le patrimoine naturel et prévenir les risques
 - Mettre en œuvre les actions du Plan Environnement Collectivité de La Trinité (PEC)
 - Créer un partenariat avec l'ONF, le PNM et le conservatoire du littoral pour la gestion des espaces remarquables (presqu'île de la Caravelle, forêt de Mangles Médaille...)
 - Protéger les terres agricoles en proposant leur classement au patrimoine des zones remarquables de la commune
 - Accompagner et suivre la mise aux normes des équipements d'assainissement autonome
 - Inciter les administrés à mettre en place des systèmes de production d'énergie renouvelable et des réserves d'eau pluviale
- Protéger et mettre en valeur les espaces littoraux, et en valoriser les potentiels
- Soutenir la démarche de protection de la presqu'île de la Caravelle, site remarquable aussi bien pour ses espaces naturels, paysages que pour la biodiversité qu'elle accueille. Mettre en œuvre le projet de maison d'accueil et d'aire de stationnement en entrée de la réserve naturelle.



L'aménagement urbain et le développement du territoire, La protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, la préservation ou la remise en bon état des continuités écologiques

La prise en compte des risques :

- Organiser le développement des projets en tenant compte des risques présents sur le territoire communal (aléas érosion, submersion, inondation...)
- Rendre inconstructibles les zones les plus à risques identifiées dans le Plan de Prévention des Risques de la Martinique.
- Préserver les abords des ravines et favoriser leur végétalisation.
- Limiter fortement l'extension des zones urbanisées et anticiper les conséquences du changement climatique (montée des eaux, érosion du littoral) dans la stratégie de développement urbain.

Le développement des énergies renouvelables :

- Encourager le recours aux énergies renouvelables et notamment l'énergie solaire pour l'habitat (eau chaude et électricité).
- Développer le recours aux énergies renouvelables pour tous les équipements publics.



L'aménagement urbain et le développement du territoire, La protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, la préservation ou la remise en bon état des continuités écologiques

Le projet urbain se structure autour de trois éléments :

- ✓ Le bourg
- ✓ Tartane/Anse l'Etang
- ✓ Les quartiers

Le bourg

- Redynamiser le bourg en reconquérant les parcelles non bâties ou en déshérence
- Permettre un développement maîtrisé de l'arrière-bourg, en lien avec le développement du bourg, et en prenant en compte les contraintes environnementales
- Rééquilibrer le développement de la ville vers le Nord

Tartane/Anse l'Etang

- Conforter la vocation balnéaire et touristique de Tartane en préservant les unités hôtelières existantes

Les quartiers

- Refaire vivre les quartiers tout en gardant leur spécificité, offrir un habitat plus spécifique
- Réaliser des aménagements qui participent au maintien de la population et à l'animation des quartiers (petits commerces, services, artisanat)

Le projet de développement du territoire a été travaillé afin de modérer la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers à environ 95 ha, ce qui représente 2,1 % du territoire communal.

Dans le même temps, l'objectif de reclasser 85 hectares en zones naturelles ou agricoles a été fixé.

La consommation nette du présent PLU ne devra donc pas dépasser 10 hectares soit 0,18 % du territoire communal.



- Mettre en œuvre les objectifs du PLH qui prévoit la réalisation de 555 logements sur le territoire
- Programmer avec les bailleurs sociaux la construction d'une résidence pour les seniors et l'attribution de logements en rez-de-chaussée dans les programmes HLM
- Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées en adaptant le lieu de vie
- Favoriser l'offre d'accueil de la personne dépendante par des particuliers
- Maintenir la population observée en 2019, soit 12 700 habitants (*Chiffre Insee 2016 en vigueur au 01/01/2019*)
- Accroître l'offre de logements et améliorer l'accueil des jeunes ménages
- Diversifier les formes d'habitat, notamment entre le bourg et les quartiers
- Permettre une extension du quartier de Petite Rivière Salée afin de créer de nouveaux logements





Le développement économique

- Impulser ou soutenir les actions de développement économique et touristique propres à chaque quartier
- Conforter les activités et installations du port de pêche
- Mettre en œuvre une politique économique génératrice d'emploi et de développement :
 - Permettre la réalisation d'une zone d'activités et d'équipements en entrée de ville sud afin d'accueillir le SDIS, des activités économiques et des équipements (notamment de santé), mais aussi un centre commercial au rond-point de Desmarinières
 - Renforcer l'attractivité et la compétitivité de la zone du Bac
 - Mettre en place un pôle d'activités associé à l'école de formation maritime, comprenant entre autres un pôle d'insertion « nautisme »
 - Développer une filière innovante de transformation de produits agricoles issus des terroirs
 - Inciter au développement d'une agriculture « bio » avec le concours des organismes spécialisés





L'équipement commercial

- Impulser ou soutenir les actions de développement commercial :
 - Conforter le linéaire commercial en rez-de-chaussée dans la rue J. Lagrossillère
 - Affirmer la place du marché au sein du bourg
 - Permettre le bon fonctionnement des étals de vente de poisson
 - Maintenir et développer si possible les commerces de proximité dans les quartiers
 - Aménager un espace public, des commerces et des services pour une nouvelle offre touristique à Tartane





Le patrimoine

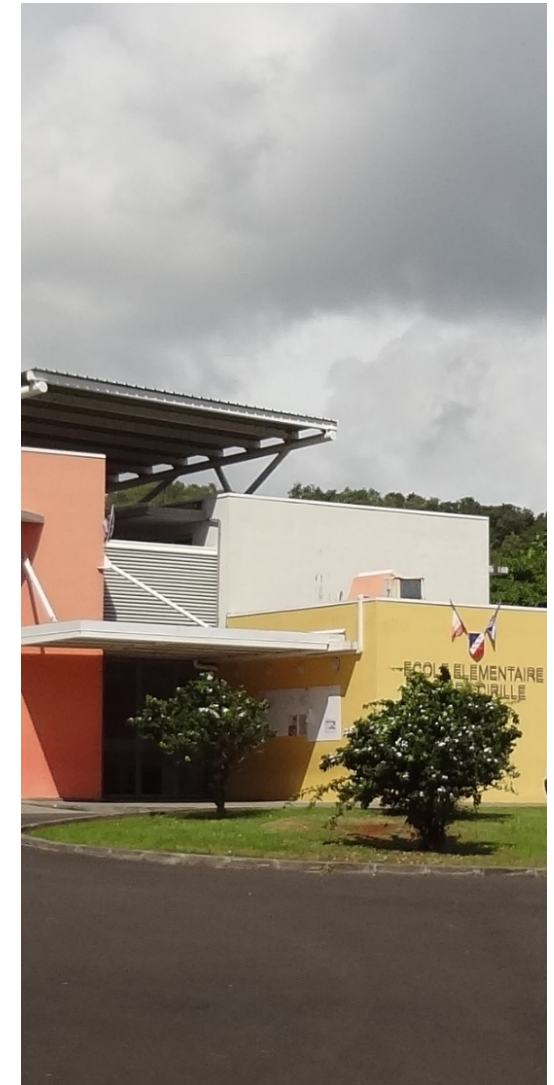
- Protéger les éléments de patrimoine, témoins de l'histoire de la commune
- Réaliser un projet économique, touristique et culturel autour du patrimoine présent à Dufferet
- Promouvoir le patrimoine historique de La Trinité tels que les forts (Sainte-Catherine et la Batterie)
- Instaurer un lieu de mémoire des faits et personnages historiques de La Trinité
- Valoriser le musée d'objets anciens (La SORA)





Les équipements

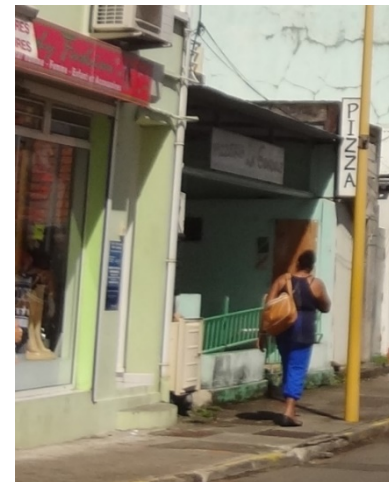
- Intégrer des projets d'équipements nouveaux ou permettre la réimplantation d'équipements déjà présents sur le territoire (cimetière paysager, centre de secours, chambre funéraire, résidence séniors...)
- Doter les quartiers non encore pourvus d'équipements sportifs et culturels et moderniser les infrastructures sportives existantes
- Ouvrir des espaces d'expressions sportives et culturelles :
 - Développer les activités nautiques
 - Maisons de quartier au bourg ou dans les quartiers
- Favoriser les projets d'accueil de la petite enfance
- Créer une Maison des Cultures
- Réhabiliter les écoles communales pour renforcer leur sécurité et leur fonctionnalité dans le cadre du plan séisme
- Rénover et/ou remettre aux normes les équipements du stade Louis Richer (hall, piste d'athlétisme, terrain de basket, terrain de handball...)





Les transports et les déplacements

- Améliorer le quotidien des personnes à mobilité réduite en aménageant les trottoirs et les bus
- Compléter les aménagements du site de la Brèche dans une dynamique d'accueil privilégié des PMR
- Aménager un cheminement urbain et littoral « la corniche Cosmy Autre bord »
- Mettre en place des bornes de recharge pour les véhicules électriques



Le développement des communications numériques et les loisirs







- Soutenir l'entraide entre les jeunes et les aînés par l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC)
- Faciliter l'accès à l'offre touristique par le tout numérique

L'attractivité touristique

- Faire de La Trinité la porte touristique en territoire Nord, avec une orientation mer et nature
- Mettre en scène les plages de La Trinité et développer le tourisme nautique
 - Développer la pratique du surf, encourager un pôle « sports de glisse » à Tartane (Anse Dufour)
 - Développer le transport touristique maritime avec visites de sites
 - Valoriser le site de Spoutourne en poursuivant la réalisation de l'Espace d'Aménagement Touristique (EAT)
- Mettre en valeur la diversité de l'offre touristique
 - Améliorer la signalétique de la ville et de ses équipements
 - Mettre en place des animations nocturnes sur les fronts de mer
 - Aménager des points de vue
 - Mettre en place un marché bio trimestriel
- Renforcer l'offre touristique en zone rurale
 - Développer des excursions et des randonnées
 - Faire de l'agrotourisme un vrai levier de développement économique et touristique








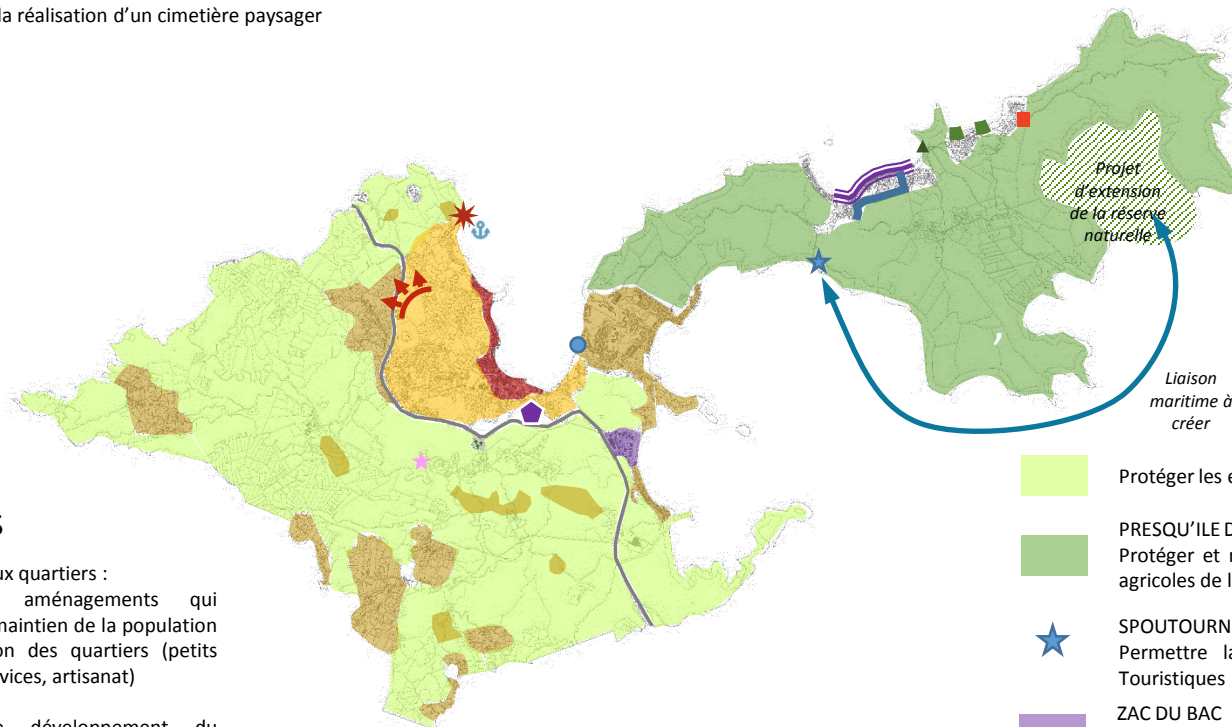
LE BOURG

-  Redynamiser le bourg en reconquérant les parcelles non bâties ou en déshérence
-  Permettre un développement maîtrisé du secteur, en lien avec le développement du bourg, et en prenant en compte les contraintes environnementales
-  Rééquilibrer le développement de la ville vers le Nord
-  Permettre la réalisation d'une zone d'activités et d'équipements en entrée de ville sud afin d'accueillir le SDIS, des activités économiques et des équipements (notamment de santé)
-  Conforter les activités et installations du port de pêche
-  Permettre la réalisation d'un cimetière paysager




TARTANE

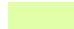




Conforter la vocation balnéaire et touristique de Tartane en préservant les unités hôtelières existantes

-  Réaliser un aménagement favorisant l'activité touristique et le développement économique qui y est lié
-  Développer et mettre en valeur le site de l'Anse l'Etang
-  Réaliser une voie haute permettant de dévier la circulation
-  Compléter les aménagements du site de la Brèche dans une dynamique d'accueil privilégié des PMR
-  Amélioration de l'accueil du public à travers la réalisation d'une aire de stationnement et d'une maison d'accueil



LES QUARTIERS

-  Redonner vie aux quartiers : Réaliser des aménagements qui participent au maintien de la population et à l'animation des quartiers (petits commerces, services, artisanat)
-  Encourager le développement du nautisme avec la création d'une mini base nautique à l'Autre Bord.
-  Permettre la réalisation d'une opération de logements à Petite Rivière Salée

-  Protéger les espaces agricoles et naturels du territoire
-  PRESQU'ILE DE LA CARAVELLE
Protéger et mettre en valeur les espaces naturels et agricoles de la presqu'île
-  SPOUTOURNE
Permettre la réalisation d'Espace d'Aménagements Touristiques
-  ZAC DU BAC
Requalifier la voirie et optimiser le développement de la ZAC du Bac
-  DUFERRET
Réaliser un projet économique, touristique et culturel autour du patrimoine présent